



LIFE4BEST : Appel à propositions 2020

Questions fréquemment posées (FAQs)

Questions liées à l'appel à propositions

Les candidats sont invités à se référer en premier lieu aux lignes directrices et formulaires de candidature publiés sur le [site LIFE4BEST](http://www.life4best.org). Si des interrogations persistent, une liste de réponses aux questions fréquemment posées est consultable ci-dessous. Le document sera régulièrement mis à jour sur la base des demandes de clarifications supplémentaires envoyées au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel.

Questions fréquemment posées

Demandeurs

Question : Est-ce que je peux postuler si j'ai déjà bénéficié d'une subvention BEST ? Est-ce qu'il peut s'agir de la continuation du projet financé précédemment ?

Réponse : Oui vous pouvez postuler à nouveau, à condition que vous répondiez toujours aux critères d'éligibilité définis dans les lignes directrices.

Cependant, l'objectif de BEST étant d'encourager le potentiel des acteurs locaux dans une optique de durabilité, l'appel se focalise sur de nouvelles actions et non des programmes de long terme. La poursuite d'activités financées par BEST dans le passé ne sera donc pas une priorité.

Question : Y a-t-il un nombre maximum de codemandeurs ?

Réponse : Non, il n'existe pas de maximum. Cependant veuillez garder à l'esprit la faisabilité de votre projet et sa coordination. De nombreux codemandeurs pourraient ajouter de la complexité et une couche administrative à la gestion de votre projet.

Question : Les universités peuvent-elles postuler ?

Réponse : Les universités sont éligibles à condition qu'elles remplissent les «conditions spéciales pour les organismes de recherche» définies dans les lignes directrices à l'intention des candidats.

Coûts et budget

Question : Comment présenter le budget si le projet implique des codemandeurs ?

Réponse : Pour les candidatures présélectionnées, il est nécessaire de présenter les coûts de chaque organisation impliquée de manière distincte avec des lignes budgétaires séparées lors de la soumission de leur proposition complète.



Question : Comment construire son budget ? Est-il nécessaire de demander le montant maximum autorisé ?

Réponse : Le montant total de la subvention doit être dépensé pendant la durée de mise en œuvre du projet. Le montant doit donc être en adéquation avec les activités et le plan de travail proposé. Il est donc très important de faire preuve de réalisme au regard de ce qui peut être réalisé et dépensé pendant la durée du projet. Il n'est donc pas nécessaire de demander le montant maximum par principe.

Question : Existe-il un montant limite alloué à la sous-traitance ?

Réponse : Il n'existe pas de plafond ou pourcentage maximum concernant la part du budget attribuée à la sous-traitance. Cependant, seules les activités qui ne sont pas essentielles au projet peuvent être sous-traitées. Dans tous les cas, le recours à la sous-traitance doit être dûment justifié.

Question : Quelles sont les règles applicables en matière de passation des marchés / appels d'offres pour faire appel à des prestataires extérieurs ?

Réponse : La politique et procédures de passation de marchés applicables aux bénéficiaires de subventions LIFE4BEST sont définies dans le contrat de subvention signé par le bénéficiaire. Elles varient selon la valeur des marchés, sont applicables à tous et doivent être respectées dans tous les cas.

Question : Les coûts engagés lors de la préparation de la proposition sont-ils éligibles ?

Réponse : Non, uniquement les coûts engagés lors de la mise en œuvre du projet constituent des coûts éligibles.

Question : Comment budgétiser les taxes d'importation ?

Réponse : Les taxes d'importation sont considérées comme faisant partie intégrante du coût d'achat et doivent donc être incluses dans le coût de l'article en question. Elles ne peuvent faire l'objet d'une ligne budgétaire séparée.

Question : Dois-je fournir les devis en tant que pièces justificatives (pour du matériel par exemple) lors de la définition de mon budget ?

Réponse : Les pièces justificatives sont requises à l'étape de proposition complète uniquement si le choix d'utiliser l'option des coûts simplifiés a été retenue. Nous encourageons tous les candidats à utiliser cette option si possible. L'usage de cette dernière est explicitée dans les lignes directrices.

Question : Quel est le calendrier de paiement de la subvention ? Est-ce que des avances sont effectuées ? Qu'en est-il de la somme allouée au co-demandeur ?

Réponse : L'ensemble des transferts est effectué par virement bancaire sur le compte du demandeur principal qui a ensuite la charge d'effectuer un transfert au(x) co-demandeur(s). La subvention sera payée en plusieurs transferts: un préfinancement en tout début de projet ; des paiements intermédiaires qui sont eux-mêmes soumis à la validation des reportages périodiques ; un paiement final du solde restant après l'approbation du rapport final.



Informations complémentaires

Question : Qui contacter en cas de questions ?

Réponse : Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, veuillez contacter votre point focal régional ou le secrétariat LIFE4BEST (Voir rubrique Contacts sur le [site LIFE4BEST](#)). Ces derniers sont tenus par le principe de confidentialité. Impartiaux, ils s'assureront également de l'égalité de traitement entre candidats dans leur réponse. Les coordonnées des points focaux régionaux et du secrétariat sont disponibles en ligne.